

La COM' De MORRE

Bulletin communal d'information

N° 37 d' Octobre 2020



Le mot du Maire



Le conseil communautaire du Grand Besançon Métropole s'est réuni le 16 Juillet 2020 pour l'élection des membres du bureau de la Communauté Urbaine.

Lors de ce conseil, trois maires proposés par le syndicat intercommunal des communes du plateau ont été élus pour représenter notre secteur.

1er vice-président : Benoît Vuillemin, maire de Saône, avec comme délégations : attractivité et rayonnement, commerce, artisanat, tourisme, enseignement supérieur, recherche.

2ème vice-président : Daniel Huot, maire de Mamirolle : gestion des déchets.

Conseiller communautaire avec délégation : Franck Laidier, maire de Pugy : traitement individuel des eaux usées.

Une équipe autour de la Charte du Grand Besançon :

Le Grand Besançon, régi par ses statuts, a voulu se doter d'une Charte de gouvernance dès son origine, pour renforcer

les liens entre les élus de la ville et de la périphérie. Régulièrement et très largement confirmée depuis la mise en place de notre intercommunalité, elle renforce la présence des élus de la périphérie avec l'élection de la maire de Besançon comme Présidente de l'intercommunalité.

Elle permet aussi d'assurer une représentation des huit secteurs du Grand Besançon de façon équilibrée au sein des instances dirigeantes de la Communauté Urbaine, au service du territoire et d'un projet partagé.

Les élus, conformément à la Charte de gouvernance du Grand Besançon, ont affirmé leur engagement à élire Anne Vignot, maire de la ville, au poste de Présidente du Grand Besançon.

Unis, ils s'engagent à travailler au service du territoire et de la communauté urbaine dans le respect des principes d'équilibre, soucieux d'un traitement équitable de l'ensemble du territoire grand bisontin.

Elections Sénatoriales

Le 27 Septembre 2020 au Palais de Justice de Besançon ont eu lieu les élections sénatoriales.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel par un collège de grands électeurs.

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, la durée du mandat est de six ans.

Trois sièges étaient à pourvoir dans le Doubs, trois membres du conseil municipal de Morre ont été élus grands électeurs : Jean-Michel Cayuela, Martine Cartier et Gilles Bouday comme titulaires, et comme suppléants : Agnès Leplat, Hervé Droz-Vincent et Clotilde Boillon.

Le Maire, Jean-Michel CAYUELA

Informations communales

TRAIL DES FORTS

Dimanche 11 Octobre 2020 , l'équipe de bénévoles de Morre, emmenée par Denis Godard , était dès 7 heures 30 du matin à pied d'œuvre, pour assurer et mettre en place à la Chapelle des Buis , le ravitaillement et la sécurité sur le parcours emprunté par les participants du trail des forts qui montaient à l'assaut des collines bisontines.

Il fait froid, la pluie menace, mais l'ambiance est là sous l'auvent protégeant la vingtaine de bénévoles appréciant le café chaud et les croissants offerts.

Ils ont assuré jusqu'à 14 heures le service au stand de ravitaillement et la sécurité des quelque 4000 coureurs qui se sont élancés aux aurores pour certains, depuis la Rodia aux Prés de Vaux.

Les nombreux sourires et remerciements des concurrents à leur passage ont réchauffé le cœur des bénévoles transis de froid.

A l'année prochaine ?





LA MAISON FAMILIALE RURALE (MFR)



Créée en 1963, la MFR de Morre fait partie du réseau des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation qui compte près de 1000 établissements dans le monde. Le choix de son activité a toujours correspondu à une volonté de répondre aux besoins du territoire, à un désir d'être en adéquation avec le marché de l'emploi local, au souhait de donner aux jeunes la possibilité de développer leurs compétences professionnelles et au souci de **garantir l'accès à des formations supérieures ou spécialisées.**

C'est aussi un centre de formation professionnelle pour adultes et aujourd'hui la MFR développe l'apprentissage (CFA). Les formations dispensées sont le bac pro "Services aux personnes et aux territoires", le bac pro "Technicien con-

seil-vente en alimentation", le bac pro "Commerces" ainsi que le BTS "Management Commercial Opérationnel". Des formations continues sont également mises en place tout au long de l'année (Entre autres, « Animateur en gérontologie » et « Vendeur conseil en magasin »).

Les axes forts de notre projet d'association sont les stages avec une pédagogie de l'alternance basée sur l'expérience du terrain, l'accompagnement avec un suivi individualisé de chaque jeune, la participation à la vie collective et l'accès sur une vie résidentielle animée. A titre d'exemples, les élèves ont participé à une multitude de projets tels que la mise en place d'activités lors des Temps d'Activité Périscolaire, la mise en œuvre de l'action « Nettoyons la nature » dans

le village, la réalisation d'un trail à destination de jeunes en situation de handicap, la participation à un tour à vélo reliant des structures qui prônent l'écologie et le développement durable, l'opportunité d'un stage à l'étranger (programme Erasmus) et d'un voyage d'étude (L'Italie en février dernier)...

En ce qui concerne les actions en lien avec la commune de Morre, les élèves de 2nde bac pro « Service aux personnes » ont une fois encore en janvier dernier animé la journée des anciens, accueilli les invités, et assuré le service.

Le partenariat entre l'établissement et la mairie de Morre s'étend également à l'élaboration des menus du repas des anciens et ceux de la cantine scolaire préparés par les cuisiniers de la MFR.



REMERCIEMENTS

La semaine du 21 au 25 septembre 2020 a été riche en émotions, en prises de décision et organisation : tous les adjoints municipaux étaient déclarés « cas contacts COVID » ainsi que la secrétaire de mairie et les cinq employés communales qui travaillent à l'école. Tous devaient donc rester chez eux pendant 7 jours. **L'équipe municipale tient à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide durant cette semaine, et qui ont permis de rétablir rapidement les services de cantine, garderies scolaires et secrétariat de mairie :**

- Mme Céline Goujon : directrice de l'école de notre village,
- M Serge Lavie : cuisinier à la MFR,
- M Loïc Chevassus : Profession Sport 25 ainsi que toute son équipe,
- Mme Océane Vissant : stagiaire à l'école de Morre,
- Mme Nolwenn Fargeot : secrétaire remplaçante,
- Les parents d'élèves qui ont proposé leur renfort à l'école et qui ont su nous encourager par des petits mots sympathiques .

RENTRÉE DES CLASSES 2020

L'équipe enseignante de Morre a changé à la rentrée 2020-2021, Mme GOUJON et Mme HUMBERT sont arrivées dans l'école.

- Mme HUMBERT est l'enseignante des PS-MS et GS
- Mme POIRSON (complément Mme GAVAZZI) des CP-CE1
- Mme CLOIREC des CE1-CE2
- Mme GOUJON (complément M GRENARD) des CM1-CM2
- M LE DEVEDEC (remplaçant rattaché à l'école)

Cette année, nous avons 98 élèves dont 25 en maternelle



L'équipe municipale attachée à l'école est composée de :

Anne-Lyse MAIRE, Marie-Christine ADRIAN, Marie-Paule LIEGEON, Sylvie CAMPAGNE et Adeline PEROZ (de gauche à droite)

RENTRÉE DES CLASSES 2021 : RECENSEMENT DES EFFECTIFS

Chaque année en octobre et novembre, les services de l'Éducation Nationale demandent aux directeurs d'école de transmettre les prévisions d'effectifs pour l'année scolaire suivante (de petite section à CM2).

L'école demande donc en mairie le nombre d'enfants qui vont entrer en petite section à la rentrée suivante.

De ce nombre dépendra la décision de l'Inspection Académique concernant le nombre de classes à Morre pour la rentrée suivante. Le nombre total d'élèves sur Morre étant souvent proche du seuil ouverture/fermeture, il est important que nos chiffres soient le plus précis possible : une fermeture se joue à un élève près.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir signaler en mairie durant le mois d'octobre 2020 tout enfant né en 2018 pour vérifier s'il est bien recensé pour les futures inscriptions de 2021/2022.

Si en cours d'année, vous apprenez qu'une famille s'installe à Morre (locatif ou propriété), n'hésitez pas à leur transmettre ce besoin de signalement en mairie.

La période d'inscription/admission réelle des enfants de petite section pour 2021/2022 aura lieu au printemps 2021. La mairie et l'école vous communiqueront les dates.

Pièces à fournir

Un justificatif de domicile, deux photos d'identité, les photocopies du carnet de santé : page des vaccinations ou certificat médical stipulant cette primo-vaccination, la photocopie du livret de famille (enfant et parents) ou une copie d'extrait d'acte de naissance, le certificat de radiation si l'enfant a déjà été inscrit dans une autre école.





CCAS : DES COLIS POUR LES ANCIENS

En raison de la crise sanitaire, le centre communal d'action sociale ne pourra malheureusement pas organiser le repas des anciens cette année. **Des colis seront livrés pour toutes les personnes de 80 ans et plus.**

Nous espérons que la situation nous permettra de vous retrouver très vite pour ce rendez-vous convivial !

ETAT CIVIL

Mariage

Madame Patricia GIANNOTA et Monsieur Christophe POURCELOT-MARTINS se sont mariés le 3 octobre 2020

Décès

Madame Colette GRANDPERRIN décédée le 23 août 2020 à l'âge de 86 ans

BIBLIOTHEQUE

Tous les mercredis de 16h30 à 18h30 et les 2ème et 4ème samedis du mois (jours de marché) de 10h à 11h30 Catherine, Clarisse, Clotilde, Elisabeth, Evelyne, Francine, Marie-Christine et Maryse vous accueillent à la bibliothèque communale, 1 rue du commerce.

N'hésitez pas à leur faire part de vos idées, leur recommander des auteurs locaux ou régionaux que vous connaissez.

Une cotisation annuelle de 5 euros est demandée par famille. Deux fois par an la bibliothèque se renouvelle de 300 ouvrages prêtés par la médiathèque de Besançon.

OUPS !

Nous avons oublié deux informations lors de la présentation des commissions dans la Com' de Morre précédente, en voici la correction :

- Bois, agriculture : Jean-Michel Cayuéla, Clotilde Boillon, Michel Jannin, **Hervé Pont**
- **Urbanisme**, éclairage public, assainissement, voirie, eau potable : Hervé Pont, Michel Jannin, Nicolas Perrard

CONTACTEZ-NOUS ET SUIVEZ-NOUS

Pour nous contacter :

16 rue Saint Fort
25660 Morre
03 81 81 25 27
mairiedemorre@wanadoo.FR

Retrouvez-nous également sur notre site internet



www.morre-village.fr



@MorreDoubs

Vie associative

REPRISE DES ACTIVITÉS DU CASC

Le Club d'Activités Sportives et Culturelles (CASC) anime votre village en vous proposant pas moins de 11 sections. Un protocole sanitaire a été adopté pour que vous puissiez exercer toutes ces activités en toute sécurité et dans le respect des consignes sanitaires.

Président : JOURNOT Denys 06 81 02 85 76 famillej@laposte.net

Secrétaire : Marie-Christine MARTINET 06 82 38 19 12 mchristine.martinet@gmail.com

Trésorière : Nadine SAUVONNET 06 60 17 47 94 nanoutof@hotmail.fr



Edith KADRI
lafemmeduboulan-ger@hotmail.com

Agnès PIERRE
06 74 12 33 11:



Bernard SALOMON
06 65 73 46 41
Jean-Luc STA-
PHANE
staphane.jeanluc@orange.fr



Nadine SAUVONNET
nanoutof@hotmail.fr



René BLACHE
06 81 21 36 85

Gilles MARQUELET



Maria VENDOLA
06 76 28 53 04
Jean PETREMENT
06 87 76 72 99
jean.petrement@gmail.com



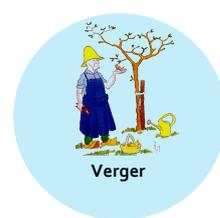
Christophe CARLOT
06 80 41 73 78



Martine CARTIER
Mairiedemorre@wanadoo.fr



Laura LECOQ
06 89 90 02 78



Jérôme SEGURA
06 51 94 22 60

Hervé PONT
joehe@wanadoo.fr



Elisabeth LIAGRE -
STAUFFER
elisaliagre@yahoo.com
Mme CHABOT
06 88 75 12 73



Pierre LEPLAT
06 37 81 89 13

Retrouvez plus d'informations sur le site de la commune de Morre, section Village, rubrique Association C.A.S.C

RELAIS PETITE ENFANCE

Une réunion du relais petite enfance proposée par Familles Rurales sera organisée le **27 novembre prochain** dans le respect des protocoles sanitaires. Les animations suivantes auront lieu le 4ème vendredi de chaque mois, hors vacances scolaires.

LUDOTHEQUE

Après un mois d'accueil dans tous les villages, la ludothèque a modifié son fonctionnement depuis le 1er Octobre :

- Il n'est plus nécessaire de réserver son créneau.
- Nous pouvons accueillir jusqu'à 25 personnes en même temps dans les salles de 100m2. Cependant nous demanderons aux familles présentes depuis plus de 45 minutes de laisser leur place si cette jauge est atteinte.
- Vous pourrez désormais rester plus de 45 minutes mais sans dépasser 1h30 !
- Des petits espaces de jeux seront de nouveau installés dans la salle, sur les différents tapis, mais pas encore le grand espace thématique pour l'instant.

Les activités et jeux sont organisés dans le respect des règles sanitaires : mise en quarantaine/désinfection des jeux utilisés, distanciation des tables et tapis de jeux...Vous pouvez toujours réserver des jeux sur les catalogues du site internet : www.famillesrurales.org

Vie Pratique

TAILLE DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. Ceci afin :

- Qu'ils ne gênent pas le passage des piétons ou véhicules.
- Qu'ils ne constituent pas un danger (en cachant par exemple les panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant).

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient. Chaque propriétaire est également tenu d'élaguer les branches situées à proximité des conducteurs aériens électriques, de télécommunication et d'éclairage public. Les travaux réalisés à proximité de conducteurs électriques aériens doivent fait l'objet d'une information préalable auprès d'ENEDIS gestionnaire du réseau.

ANIMAUX

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Le nombre de chiens en divagation ou perdus ne cesse d'augmenter dans la commune. La divagation de ces animaux pose, outre des problèmes de protection animale (animaux accidentés), de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...), voire socio-économiques (problématique des attaques de troupeaux par des chiens divagants dans les départements ruraux).

Le maire prendra toutes dispositions (fourrière) propres à empêcher la divagation des chiens. Les frais résultants de l'ensemble des mesures prises sont mis à la charge du propriétaire ou du détenteur des animaux.

SECURITE ROUTIERE

La rue du Lieutenant Vallet à Morre est empruntée par de nombreux véhicules, dont certains peu respectueux de la limitation de vitesse. Dans une agglomération, cette vitesse excessive met en danger tous les riverains, enfants, adultes et animaux domestiques.

La municipalité est amenée à se pencher sur les problèmes de sécurité routière dans notre village. Une réunion de concertation avec le Grand Besançon Métropole se tiendra dans le courant du mois de Novembre pour définir les moyens à mettre en place afin de régler ce problème récurrent du manque de respect des limitations de vitesse.

La question des stationnements abusifs ou interdits dans certaines rues pour la sécurité des piétons sera également traitée.

